



V.5 janvier 2026

Procédure et modalités d'accueil et de suivi d'un stagiaire en situation de handicap

Identification des situations de handicap au moment de l'évaluation des besoins et tout au long de la formation

Le Référent handicap

Nom/prénom : Alexandre Rubas

Mail : contact@360degressecurite.com Tel : 06 74 45 43 34

Ses missions :

- Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap
- S'appuyer sur un réseau de partenaires experts pour mettre en place les mesures de compensation.
- Veiller à l'adaptation du parcours à la situation de handicap
- Réaliser un bilan qualitatif et quantitatif de l'accueil des personnes en situation de handicap
- Permettre un accueil de qualité pour chaque personne handicapée en amont de l'accès à la formation

L'AGEFIPH et le réseau handicap

L'AGEFIPH, l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, est chargée de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées. Elle met à disposition des ressources permettant d'améliorer notre politique d'accueil des personnes en situation de handicap, d'avoir un appui sur la recherche de solutions de compensations.

Contact Agefiph IDF

Nom/Prénom	Mail uniquement
Sylvie CIMEN	rhf-idf@agefiph.asso.fr
Adriana TALBI	
M'Ballo SECK	

Site internet : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/ressource-handicap-formation-rhf-en-ile-de-france-le-centre-de-ressources>

360 DEGRÉS SÉCURITÉ, 2 Ruelle Barrot, 77150 Férolles Attilly ; **NDA** 11 77 05667 77 ; **Siret** 804 599 793 000 28 ; **APE** 8559B ;

Agrement INRS pour les formations SST : 1482355/2020/SST-01/O/12, N° QUALIOPI : 2000687.1 ; <https://www.360degressecurite.com>; 06 74 45 43 34, contact@360degressecurite.com

Ce processus peut être divisé en trois étapes principales : l'évaluation des besoins (expliquée en première page), la planification de l'adaptation et l'implémentation de l'adaptation.

Etape 1 - Accueil du stagiaire en situation de handicap

Avant la formation	Pendant la formation
A l'occasion du recueil des besoins, demander d'information sur les besoins spécifiques des futurs stagiaires, notamment les personnes en situation de handicap (voir compte rendu annuel ou évaluation des besoins pour les clients ponctuels)	Prise de connaissance du handicap du stagiaire suite à l'information transmise après l'entretien ou à la demande de la personne concernée lors de l'entretien préalable d'orientation.
En fonction des spécificités du handicap réfléchir aux adaptations nécessaires	Un suivi est réalisé tout au long de la formation pour s'assurer de la pertinence des compensations pédagogiques mises en place.
Si nécessaire, prendre de contact avec le réseau externe pour envisager les possibilités de compensations pédagogiques.	Un bilan est réalisé une fois par an pour toutes les personnes en situation de handicap accueillies en formation. Les bilans annuels sont déposés dans la bibliothèque numérisée.

Etape 2 - Planification de l'adaptation

La deuxième étape consiste à planifier les adaptations nécessaires pour la formation en fonction des besoins identifiés lors de l'étape précédente. Cette planification inclut :

- ☒ L'identification des compensations nécessaires pour rendre la formation accessible aux personnes en situation de handicap.
- ☒ L'organisation des adaptations avant le début de la formation.

Les adaptations peuvent nécessiter l'appui du réseau externe pour :

- ✓ L'adaptation du matériel de formation pour le rendre accessible aux personnes en situation de handicap .
- ✓ L'ajout de soutien supplémentaire pour aider les participants en situation de handicap à suivre la formation.

Etape 3 : implémentation de l'adaptation et suivi

La troisième étape consiste à mettre en œuvre les adaptations planifiées avant le début de la formation et à fournir le soutien nécessaire tout au long de la formation pour garantir que les participants en situation de handicap puissent suivre la formation avec succès. Pour ce faire, nous proposons les actions suivantes.

- ✓ Un environnement de formation adapté aux besoins spécifiques des participants en situation de handicap avant le début de la formation.
- ✓ Les outils et ressources disponibles dans le format approprié avant le début de l'action.
- ✓ Le suivi réalisé par le référent handicap.

En somme, ce processus permet à l'organisme de formation de mettre en place les systèmes de compensation pour les personnes en situation de handicap avec l'appui du réseau des structures compétentes, afin de garantir que tous les participants bénéficient d'une expérience de formation de qualité.